

749

— 6 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à réduire à cinq années l'effet des oppositions pratiquées entre les mains des comptables des départements, communes et autres établissements publics. (N° 55, année 1914.)

(Nommée le 20 février 1914.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Léon MONNIER.
2^e — Maurice ORDINAIRE.
3^e — MAGNIEN. *Président*
4^e — VIEU.
5^e — LOUBET. *Secrétaire*
6^e — REYMONENQ.
7^e — Guillaume POULLE.
8^e — GUILLIER. *Rapporteur*
9^e — PONTEILLE.

1
Séance du 28 - 2 - 1916

Président M. Magnier

Secrétaire M. Loucheur

Une discussion s'ouvre sur le texte de loi
présenté vote par la Chambre
Grennet vote à la discussion
M. M. Guillemer, Loucheur, Gouffier,
Moussier.

M. Guillemer est désigné comme rapporteur

Le Président

Le Secrétaire

Magnier

Loucheur